

IMPRESSION DE LA CARTE








Légende de la Carte

Légende de la vue d'ensemble

COMMUNE (RNU)

 Règlement national d'urbanisme

DOCUMENT (PLUi, PLU, POS, CC, PSMV)

-  Plan local d'urbanisme intercommunal
-  Plan local d'urbanisme
-  Plan d'occupation des sols
-  Carte communale
-  Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Légende des Documents d'Urbanisme

Zonages des documents d'urbanisme

zone_urba_du

- Zone urbaine
- Zone à urbaniser, ouverte
- Zone à urbaniser, bloquée
- Zone agricole
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée
- Zone naturelle
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée
- Zone couverte par le RNU

secteur_cc_du

- Secteur ouvert à la construction
- Secteur réservé aux activités
- Constructions non autorisées
- Zone couverte par le RNU

Secteurs de projet

Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

| | |
|----------------------|---|
| prescription_pct_du | ● Espace boisé classé |
| | ✕ Emplacement réservé |
| | ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger |
| | ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination |
| | ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation |
| | ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger |
| | ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue |
| | ■ Interdiction d'accès |
| | ● Autre prescription |
| prescription_lin_du | ● Espace boisé classé |
| | ✕ Emplacement réservé |
| | ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger |
| | ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions |
| | VVV Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives |
| | ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation |
| | ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts |
| | ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger |
| | ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer |
| | ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue |
| | ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts |
| | — Autre prescription |
| prescription_surf_du | ■ Espace boisé classé |
| | ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité |
| | ■ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition |
| | ■ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement |
| | ✕ Emplacement réservé |
| | ■ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants |
| | ★ Élément de paysage |
| | ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine |
| | ✕ Logement/mixité sociale |
| | ✕ Pré-emplacement réservé pour des équipements |
| | ⚙ Limitation particulière |
| | ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global |
| | ■ Zone à aménager en vue de la pratique du ski |
| | ■ Secteur de plan de masse |
| | ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives |
| | ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole |
| | ■ Secteur à programme de logement social |
| | ⦿ Orientation d'aménagement |
| | ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol |
| | ■ Secteur à transfert de constructibilité en zone N |
| | ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU |
| | ✕ Secteur diversité commerciale |
| | ■ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU |
| | ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer |
| | ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue |
| | ■ Secteur de performance énergétique |
| | ■ Secteur d'aménagement numérique |
| | ■ Interdiction d'accès |
| | ■ Secteurs avec densité minimale de construction |
| | ■ Majoration des volumes constructibles |
| | ■ Espaces remarquables du littoral |
| | ✕ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance |
| | ■ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne |
| | ■ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver |
| | ■ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver |
| | ■ Mixité des destinations ou sous-destinations |
| | ⚙ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions |
| | ■ Emprise au sol |
| | ■ Hauteur |
| | ■ Volumétrie |
| | ■ Aspect extérieur |
| | ■ Coefficient de biotope par surface |
| | ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs |
| | ■ Stationnement |
| | ■ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination) |
| | ■ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle |
| | ■ Desserte par les réseaux |
| | ■ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols |
| | ■ Opération d'ensemble imposée en zone AU |
| | ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations |

- prescription_ptc_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - Limitations particulières d'implantation des constructions
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Secteur avec disposition de reconstruction /démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Logement/mixité sociale
 - Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - Limitation particulière
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
- Autre prescription










Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

Autre prescription













Équipements, réseaux et emplacements réservés

Traitement environnemental et paysager

prescription_pct_du

-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
-  Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Secteur de diversité commerciale à protéger
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Interdiction d'accès
-  Autre prescription

prescription_lin_du

-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
-  Limitations particulières d'implantation des constructions
-  Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
-  Secteur de diversité commerciale à protéger
-  Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
-  Autre prescription

prescription_surf_du

-  Espace boisé classé
-  Secteur avec limitation de la constructibilité
-  Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
-  Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
-  Emplacement réservé
-  Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
-  Élément de paysage
-  Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
-  Logement/mixité sociale
-  Pré-emplacement réservé pour des équipements
-  Limitation particulière
-  Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
-  Zone à aménager en vue de la pratique du ski
-  Secteur de plan de masse
-  Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
-  Changement de destination de bâtiment agricole
-  Secteur à programme de logement social
-  Orientation d'aménagement
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
-  Secteur à transfert de constructibilité en zone N
-  Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
-  Secteur diversité commerciale
-  Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
-  Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Secteur de performance énergétique
-  Secteur d'aménagement numérique
-  Interdiction d'accès
-  Secteurs avec densité minimale de construction
-  Majoration des volumes constructibles
-  Espaces remarquables du littoral
-  Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
-  Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
-  Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
-  Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
-  Mixité des destinations ou sous-destinations
-  Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
-  Emprise au sol
-  Hauteur
-  Volumétrie
-  Aspect extérieur
-  Coefficient de biotope par surface
-  Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
-  Stationnement
-  Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
-  Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
-  Desserte par les réseaux
-  Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
-  Opération d'ensemble imposée en zone AU
-  Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- prescription_ptc_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - Limitations particulières d'implantation des constructions
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Secteur avec disposition de reconstruction /démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Logement/mixité sociale
 - Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - Limitation particulière
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
- Autre prescription










Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

Autre prescription













Secteurs soumis à d'autres dispositions particulières

Qualité urbaine et architecturale

prescription_pct_du

-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
-  Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Secteur de diversité commerciale à protéger
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Interdiction d'accès
-  Autre prescription

prescription_lin_du

-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
-  Limitations particulières d'implantation des constructions
-  Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
-  Secteur de diversité commerciale à protéger
-  Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
-  Autre prescription

prescription_surf_du

-  Espace boisé classé
-  Secteur avec limitation de la constructibilité
-  Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
-  Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
-  Emplacement réservé
-  Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
-  Élément de paysage
-  Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
-  Logement/mixité sociale
-  Pré-emplacement réservé pour des équipements
-  Limitation particulière
-  Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
-  Zone à aménager en vue de la pratique du ski
-  Secteur de plan de masse
-  Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
-  Changement de destination de bâtiment agricole
-  Secteur à programme de logement social
-  Orientation d'aménagement
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
-  Secteur à transfert de constructibilité en zone N
-  Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
-  Secteur diversité commerciale
-  Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
-  Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Secteur de performance énergétique
-  Secteur d'aménagement numérique
-  Interdiction d'accès
-  Secteurs avec densité minimale de construction
-  Majoration des volumes constructibles
-  Espaces remarquables du littoral
-  Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
-  Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
-  Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
-  Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
-  Mixité des destinations ou sous-destinations
-  Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
-  Emprise au sol
-  Hauteur
-  Volumétrie
-  Aspect extérieur
-  Coefficient de biotope par surface
-  Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
-  Stationnement
-  Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
-  Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
-  Desserte par les réseaux
-  Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
-  Opération d'ensemble imposée en zone AU
-  Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- prescription_pct_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_du
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - Limitations particulières d'implantation des constructions
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_du
 - Espace boisé classé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité
 - Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - Emplacement réservé
 - Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - Élément de paysage
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - Logement/mixité sociale
 - Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - Limitation particulière
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - Secteur de plan de masse
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Secteur à programme de logement social
 - Orientation d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - Secteur diversité commerciale
 - Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Secteur de performance énergétique
 - Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - Espaces remarquables du littoral
 - Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - Mixité des destinations ou sous-destinations
 - Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - Emprise au sol
 - Hauteur
 - Volumétrie
 - Aspect extérieur
 - Coefficient de biotope par surface
 - Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - Stationnement
 - Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - Desserte par les réseaux
 - Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
- Autre prescription

Périmètres d'informations

- info_pct_du
 - Site archéologique
 - Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - Plan d'exposition au bruit des aéroports
 - Autre information
- info_lin_du
 - Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - Plan d'exposition au bruit des aéroports
 - Autre information
- info_surf_du
 - Secteur sauvegardé
 - Périmètre d'aménagement concerté
 - Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
 - Périmètre de droit de préemption urbain
 - Zone d'aménagement différencié
 - Zone d'obligation du permis de démolir
 - Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
 - Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - Périmètre minier
 - Zone de recherche et d'exploitation de carrière
 - Périmètre des zones délimitées - divisions foncières soumises à déclaration préalable
 - Périmètre de suris à statuer
 - Secteur de programme d'aménagement d'ensemble
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Zone agricole protégée
 - Site archéologique
 - Zone à risque d'exposition au plomb
 - Espaces et milieux à préserver
 - Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - ZPR-ZPE
 - Projet de PPRN et PPRM
 - Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Arrêté du préfet coordonnateur de massif
 - Document d'aménagement artisanal et commercial
 - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
 - Loisement
 - Plan d'exposition au bruit des aéroports
 - Dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat
 - Dépassement des règles du PLU pour performance énergétique
 - Périmètre PUP
 - Périmètre de non application du L.111-6-2
 - Secteur à fiscalité particulière
 - Droit de préemption commercial
 - Périmètre d'opération d'intérêt national
 - Périmètre de secteur alloué par un seuil minimal de densité
 - Schémas d'aménagement de plage
 - Bois ou forêts relevant du régime forestier
 - Secteurs d'information sur les sols
 - Périmètres de projets AFUP
 - Autre périmètre d'information

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations Autre prescription

Légende des PSMV



Zonages des documents d'urbanisme

zone_urba_psmv



Zone urbaine



Zone urbaine



Zone à urbaniser, ouverte



Zone à urbaniser, ouverte



Zone à urbaniser, bloquée



Zone à urbaniser, bloquée



Zone agricole



Zone agricole



Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée



Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée



Zone naturelle



Zone naturelle



Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée



Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée



Zone couverte par le RNU

secteur_cc_psmv



Secteur ouvert à la construction



Secteur ouvert à la construction



Secteur réservé aux activités



Secteur réservé aux activités



Constructions non autorisées



Constructions non autorisées



Zone couverte par le RNU

Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

Secteurs de projet

prescription_pct_psmv

- Espace boisé classé
- ✕ Emplacement réservé
- ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
- ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
- ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
- ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Interdiction d'accès
- Autre prescription

prescription_lin_psmv

- Espace boisé classé
- ✕ Emplacement réservé
- ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
- ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions
- ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
- ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
- ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
- Autre prescription

prescription_surf_psmv

- Espace boisé classé
- ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité
- ⦿ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
- ⦿ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
- ✕ Emplacement réservé
- ⦿ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
- ★ Élément de paysage
- ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- ⦿ Logement/mixité sociale
- ⦿ Pré-emplacement réservé pour des équipements
- ⦿ Limitation particulière
- ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- ⦿ Zone à aménager en vue de la pratique du ski
- ⦿ Secteur de plan de masse
- ⦿ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole
- Secteur à programme de logement social
- ⦿ Orientation d'aménagement
- ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- ⦿ Secteur à transfert de constructibilité en zone N
- ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
- ✕ Secteur diversité commerciale
- ⦿ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
- ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- ⦿ Secteur de performance énergétique
- ⦿ Secteur d'aménagement numérique
- Interdiction d'accès
- ⦿ Secteurs avec densité minimale de construction
- Majoration des volumes constructibles
- ⦿ Espaces remarquables du littoral
- ⦿ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
- ⦿ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
- ⦿ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
- ⦿ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
- ⦿ Mixité des destinations ou sous-destinations
- ⦿ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
- ⦿ Emprise au sol
- ⦿ Hauteur
- ⦿ Volumétrie
- ⦿ Aspect extérieur
- ⦿ Coefficient de biotope par surface
- ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
- ⦿ Stationnement
- ⦿ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
- ⦿ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
- ⦿ Desserte par les réseaux
- ⦿ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
- ⦿ Opération d'ensemble imposée en zone AU
- ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

prescription_pct_psmv

- Espace boisé classé
- ✕ Emplacement réservé
- ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
- ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
- ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
- ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Interdiction d'accès
- Autre prescription

prescription_lin_psmv

- Espace boisé classé
- ✕ Emplacement réservé
- ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
- ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions
- ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
- ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
- ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
- Autre prescription

prescription_surf_psmv

- Espace boisé classé
- ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité
- ⦿ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
- ⦿ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
- ✕ Emplacement réservé
- ⦿ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
- ★ Élément de paysage
- ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- ⦿ Logement/mixité sociale
- ⦿ Pré-emplacement réservé pour des équipements
- ⦿ Limitation particulière
- ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- ⦿ Zone à aménager en vue de la pratique du ski
- ⦿ Secteur de plan de masse
- ⦿ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole
- Secteur à programme de logement social
- ⦿ Orientation d'aménagement
- ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- ⦿ Secteur à transfert de constructibilité en zone N
- ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
- ✕ Secteur diversité commerciale
- ⦿ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
- ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- ⦿ Secteur de performance énergétique
- ⦿ Secteur d'aménagement numérique
- Interdiction d'accès
- ⦿ Secteurs avec densité minimale de construction
- Majoration des volumes constructibles
- ⦿ Espaces remarquables du littoral
- ⦿ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
- ⦿ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
- ⦿ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
- ⦿ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
- ⦿ Mixité des destinations ou sous-destinations
- ⦿ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
- ⦿ Emprise au sol
- ⦿ Hauteur
- ⦿ Volumétrie
- ⦿ Aspect extérieur
- ⦿ Coefficient de biotope par surface
- ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
- ⦿ Stationnement
- ⦿ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
- ⦿ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
- ⦿ Desserte par les réseaux
- ⦿ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
- ⦿ Opération d'ensemble imposée en zone AU
- ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

Autre prescription

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

Autre prescription

Traitement environnemental et paysager

Équipements, réseaux et emplacements réservés

- prescription_pct_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions
 - ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_psmv
 - Espace boisé classé
 - ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité
 - ⦿ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - ⦿ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - ✕ Emplacement réservé
 - ⦿ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - ★ Élément de paysage
 - ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - ⦿ Logement/mixité sociale
 - ⦿ Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - ⦿ Limitation particulière
 - ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - ⦿ Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - ⦿ Secteur de plan de masse
 - ⦿ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole
 - ⦿ Secteur à programme de logement social
 - ⦿ Orientation d'aménagement
 - ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - ⦿ Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - ✕ Secteur diversité commerciale
 - ⦿ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Secteur de performance énergétique
 - ⦿ Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - ⦿ Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - ⦿ Espaces remarquables du littoral
 - ⦿ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - ⦿ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - ⦿ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - ⦿ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - ⦿ Mixité des destinations ou sous-destinations
 - ⦿ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - ⦿ Emprise au sol
 - ⦿ Hauteur
 - ⦿ Volumétrie
 - ⦿ Aspect extérieur
 - ⦿ Coefficient de biotope par surface
 - ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - ⦿ Stationnement
 - ⦿ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - ⦿ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - ⦿ Desserte par les réseaux
 - ⦿ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - ⦿ Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- prescription_pct_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions
 - ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_psmv
 - Espace boisé classé
 - ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité
 - ⦿ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - ⦿ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - ✕ Emplacement réservé
 - ⦿ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - ★ Élément de paysage
 - ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - ⦿ Logement/mixité sociale
 - ⦿ Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - ⦿ Limitation particulière
 - ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - ⦿ Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - ⦿ Secteur de plan de masse
 - ⦿ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole
 - ⦿ Secteur à programme de logement social
 - ⦿ Orientation d'aménagement
 - ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - ⦿ Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - ✕ Secteur diversité commerciale
 - ⦿ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Secteur de performance énergétique
 - ⦿ Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - ⦿ Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - ⦿ Espaces remarquables du littoral
 - ⦿ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - ⦿ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - ⦿ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - ⦿ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - ⦿ Mixité des destinations ou sous-destinations
 - ⦿ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - ⦿ Emprise au sol
 - ⦿ Hauteur
 - ⦿ Volumétrie
 - ⦿ Aspect extérieur
 - ⦿ Coefficient de biotope par surface
 - ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - ⦿ Stationnement
 - ⦿ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - ⦿ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - ⦿ Desserte par les réseaux
 - ⦿ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - ⦿ Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 Autre prescription

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
 Autre prescription

Qualité urbaine et architecturale

Secteurs soumis à d'autres dispositions particulières

- prescription_pct_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions
 - ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_psmv
 - Espace boisé classé
 - ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité
 - ⦿ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - ⦿ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - ✕ Emplacement réservé
 - ⦿ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - ★ Élément de paysage
 - ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - ⦿ Logement/mixité sociale
 - ⦿ Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - ⦿ Limitation particulière
 - ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - ⦿ Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - ⦿ Secteur de plan de masse
 - ⦿ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole
 - ⦿ Secteur à programme de logement social
 - ⦿ Orientation d'aménagement
 - ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - ⦿ Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - ✕ Secteur diversité commerciale
 - ⦿ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Secteur de performance énergétique
 - ⦿ Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - ⦿ Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - ⦿ Espaces remarquables du littoral
 - ⦿ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - ⦿ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - ⦿ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - ⦿ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - ⦿ Mixité des destinations ou sous-destinations
 - ⦿ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - ⦿ Emprise au sol
 - ⦿ Hauteur
 - ⦿ Volumétrie
 - ⦿ Aspect extérieur
 - ⦿ Coefficient de biotope par surface
 - ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - ⦿ Stationnement
 - ⦿ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - ⦿ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - ⦿ Desserte par les réseaux
 - ⦿ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - ⦿ Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

- prescription_pct_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⦿ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - Interdiction d'accès
 - Autre prescription
- prescription_lin_psmv
 - Espace boisé classé
 - ✕ Emplacement réservé
 - ★ Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
 - ⚙ Limitations particulières d'implantation des constructions
 - ⚙ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⚙ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - ✕ Secteur de diversité commerciale à protéger
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, espaces verts
 - Autre prescription
- prescription_surf_psmv
 - Espace boisé classé
 - ⦿ Secteur avec limitation de la constructibilité
 - ⦿ Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
 - ⦿ Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
 - ✕ Emplacement réservé
 - ⦿ Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
 - ★ Élément de paysage
 - ✓ Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
 - ⦿ Logement/mixité sociale
 - ⦿ Pré-emplacement réservé pour des équipements
 - ⦿ Limitation particulière
 - ⦿ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - ⦿ Zone à aménager en vue de la pratique du ski
 - ⦿ Secteur de plan de masse
 - ⦿ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - ⦿ Changement de destination de bâtiment agricole
 - ⦿ Secteur à programme de logement social
 - ⦿ Orientation d'aménagement
 - ⦿ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - ⦿ Secteur à transfert de constructibilité en zone N
 - ⦿ Terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU
 - ✕ Secteur diversité commerciale
 - ⦿ Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
 - ⚙ Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 - ⚙ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - ⦿ Secteur de performance énergétique
 - ⦿ Secteur d'aménagement numérique
 - Interdiction d'accès
 - ⦿ Secteurs avec densité minimale de construction
 - Majoration des volumes constructibles
 - ⦿ Espaces remarquables du littoral
 - ⦿ Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
 - ⦿ Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - ⦿ Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
 - ⦿ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver
 - ⦿ Mixité des destinations ou sous-destinations
 - ⦿ Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
 - ⦿ Emprise au sol
 - ⦿ Hauteur
 - ⦿ Volumétrie
 - ⦿ Aspect extérieur
 - ⦿ Coefficient de biotope par surface
 - ⦿ Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisirs
 - ⦿ Stationnement
 - ⦿ Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)
 - ⦿ Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
 - ⦿ Desserte par les réseaux
 - ⦿ Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - ⦿ Opération d'ensemble imposée en zone AU
 - ⦿ Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

Autre prescription

Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

Autre prescription

Périmètres d'informations

- info_pct_psmv
 - Site archéologique
 - Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - Plan d'exposition au bruit des aérodrômes
 - Autre information
- info_lin_psmv
 - Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Zone d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - Plan d'exposition au bruit des aérodrômes
 - Autre information
- info_surt_psmv
 - Secteur sauvegardé
 - Périmètre d'aménagement concerté
 - Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
 - Périmètre de droit de préemption urbain
 - Zone d'aménagement différencié
 - Zone d'obligation du permis de démolir
 - Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
 - Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations
 - Périmètre minier
 - Zone de recherche et d'exploitation de carrières
 - Périmètre des zones délimitées - divisions foncières soumises à déclaration préalable
 - Périmètre de suris à statut
 - Secteur de programme d'aménagement d'ensemble
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Zone agricole protégée
 - Site archéologique
 - Zone à risque d'exposition au plomb
 - Espaces et milieux à préserver
 - Zones d'assainissement collectif/non collectif / eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
 - ZPR-ZPE
 - Projet de PPRN et PPRM
 - Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
 - Arrêté du préfet coordonnateur de massif
 - Document d'aménagement artisanal et commercial
 - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
 - Lotissement
 - Plan d'exposition au bruit des aérodrômes
 - Dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat
 - Dépassement des règles du PLU pour performance énergétique
 - Périmètre PUP
 - Périmètre de non application du L.111-6-2
 - Secteur à fiscalité particulière
 - Droit de préemption commerciale
 - Périmètre d'opération d'intérêt national
 - Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité
 - Schémas d'aménagement de plage
 - Bois ou forêts relevant du régime forestier
 - Secteurs d'information sur les sols
 - Périmètres de projets AFUP
 - Autre périmètre d'information